

**CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2022**

**RESSOURCES HUMAINES**

**DB220922139**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre à vingt heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le seize septembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 20 heures 05. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Aurélien LEPRETRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Océane ROULOT, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Christian CIOFFI, Nathalie JACQUEMOND, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Sébastien CHALESSIN, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Michael AYDIN, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Jean-Claude PARDAL, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 27      Votants : 33

Absents : Anissa DAOUI, Aurélia MASSON.

Retardé, ayant donné pouvoir :

- Kévin DOREL a donné pouvoir à Damien PERRARD, avant son arrivé à 20h20.

Excusés, ayant donné pouvoir :

- Marie-Laure DESFORGES, pouvoir à Hélène ACCETTOLA
- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Dominique CADI ;
- Alain BATILLOT, pouvoir à Aurélien LEPRETRE ;
- Armand BONNAMY, pouvoir à Olivier DIAS ;
- Chantal BUSSY, pouvoir à Marguerite BACCAM. ;

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Rapporteur : Marie Thérèse DUSSERT*

**6 : PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENTS DE GRADE – PROMOTION INTERNE 2022**

Après avoir étudié les dossiers individuels des agents remplissant les conditions d'avancement de grade ou de promotion interne dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion, les nominations suivantes sont proposées pour l'année 2022.

A cet effet, Il est nécessaire de modifier les grades des agents concernés sur la même base de temps de travail, tel que présenté dans le tableau ci-dessous.

**AVANCEMENTS DE GRADE**La nomination des agents concernés sera effective au 1<sup>er</sup> juin 2022

NOMBRE D'AGENTS	GRADES ACTUELS	AVANCEMENTS DANS LE GRADE Par ancienneté
1	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe
2	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe
1	Rédacteur principal 2 <sup>e</sup> classe	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe
3	Attaché	Attaché principal
1	Attaché de conservation	Attaché Principal de conservation
1	Assistant de conservation	Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe
4	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
5	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe
1	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal
2	ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe
		<b>AVANCEMENTS DANS LE GRADE Suite à réussite à examen professionnel</b>
2	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe

**AVANCEMENTS DE GRADE**La nomination des agents concernés sera effective au 1<sup>er</sup> août 2022

NOMBRE D'AGENTS	GRADES ACTUELS	AVANCEMENTS DANS LE GRADE Suite à réussite à examen professionnel
1	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe

**PROMOTION INTERNE**La nomination des agents concernés sera effective au 1<sup>er</sup> octobre 2022

NOMBRE D'AGENTS	GRADES ACTUELS	PROMOTION Par ancienneté
1	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Rédacteur
		<b>PROMOTION Suite à réussite à examen professionnel</b>
1	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Agent de Maîtrise
1	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Agent de Maîtrise

**Il est proposé au Conseil Municipal d'/de :**

- **Procéder** aux nominations d'avancements de grade et de promotions internes pour l'année 2022
- **Autoriser** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous actes et effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **Prendre acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

Adopte la délibération à l'unanimité des voix.

Fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé. (Suivent les signatures).

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire

